

► TPIR : UN DES DERNIERS
SUSPECTS IMPORTANTS ARRÊTÉ

Il était l'un des quatre plus importants suspects du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) encore en fuite. Ancien ministre du Plan dans le gouvernement intérimaire en place au Rwanda durant le génocide des Tutsis entre avril et juillet 1994, Augustin Ndirakobuca est aussi le gendre du plus célèbre suspect recherché par le tribunal d'Arusha : Félicien Kabuga, riche homme d'affaires rwandais ayant échappé à de nombreuses tentatives d'arrestation depuis plus de dix ans. Ndirakobuca, accusé de génocide, avait réussi à s'enfuir dans de troubles circonstances, en 2001, alors qu'il était sur le point d'être interpellé en France. Il y a un an, il avait osé publier un livre sur les événements survenus dans son pays. Après six ans de cavale, il a été intercepté le 17 septembre à Francfort, en Allemagne et devrait à terme être remis au TPIR. Quinze accusés du tribunal d'Arusha n'ont pas pu être arrêtés à ce jour. Ils sont pour la plupart en fuite depuis de nombreuses années.

► FERMETURE : LE TPIR PROMET

Le Tribunal pénal international pour le Rwanda estime pouvoir pratiquement tenir la date butoir du 31 décembre 2008 imposée par le Conseil de sécurité de l'Onu pour l'achèvement des procès en première instance, rapporte l'agence Hironde. Seul le procès des anciens responsables du parti présidentiel MRND, englué dans de multiples tracas depuis des années, ne serait achevé qu'en mars 2009, selon les informations rapportées par l'agence. Le TPIR a fait cette promesse aux représentants des principaux bailleurs de fonds occidentaux du tribunal, dont trois membres du Conseil de sécurité. Vingt-six accusés sont actuellement en attente de jugement ou en cours de procès, tandis que neuf autres sont encore attendus du démarrage de leur. Le 14 septembre, le Conseil de sécurité avait réitéré sa demande auprès du tribunal international qu'il respecte le calendrier fixé en 2003 pour la fin de ses travaux.

TPIR-Rwanda : l'heure de vérité pour les transferts

Depuis près de sept ans, la question de renvoyer des accusés du Tribunal pénal international pour le Rwanda (TPIR) devant les tribunaux rwandais fait l'objet d'initiatives velleitaires, d'annonces sans suite et de gesticulations politico-judiciaires. Le 7 septembre, le procureur du TPIR a finalement demandé le transfert à Kigali de trois accusés.

En 2001, le bureau du procureur du TPIR avait déposé deux requêtes visant le transfert d'accusés vers le Rwanda. Sans suite. Le 29 juin 2004, alors que seize détenus attendent encore le début de leurs procès à Arusha, le procureur général Hassan Bubacar Jallow assure devant le Conseil de sécurité de l'Onu : "Nous envisageons de transférer au moins cinq d'entre eux au Rwanda. Nous restons fermement attachés à cet élément de la stratégie [d'achèvement des procès]. Le bureau du procureur envisage de commencer immédiatement la préparation de ces dossiers qui doivent être transférés ou transmis. Nous espérons terminer ce processus vers le milieu de 2005."

Il s'agit ici de mettre en application la résolution du Conseil de sécurité qui, le 20 août 2003, a demandé "instamment au TPIR d'arrêter une stratégie détaillée inspirée du modèle de la stratégie d'achèvement des travaux du TPIY" en vue de terminer les procès en première instance en 2008. Au cœur de cette stratégie figurent les transferts. Mais, à nouveau, la promesse du procureur se transforme en effet d'annonce. Après l'adoption par le Rwanda, en mars 2007, d'une loi spécifique favorisant les transferts, Jallow déclare, le 18 juin, son intention de déposer trois demandes de renvois de dossiers vers Kigali. Ils ne sont plus que sept accusés en attente de procès. L'abbé Hormisdas Nsengimana voit son affaire démarrer trois jours après l'annonce du procureur et se trouve ainsi hors concours. Le 13 juillet, au terme de longues négociations avec le parquet, l'ancien bourgmestre Juvénal Rugambarara passe aux aveux et échappe à son tour à la perspective d'être jugé à Kigali (le procureur nie avec force que la politique des transferts au Rwanda soit une façon de contraindre des accusés à plaider

coupable). Restent l'ancien bourgmestre Jean-Baptiste Gatete, le colonel Ephrem Setako, le lieutenant Ildephonse Hategekimana, l'ancien secrétaire général au ministère de l'Intérieur Callixte Kalimanzira et deux anciens commerçants, Gaspard Kanyarukiga et Yussuf Munyakazi.

Priorité au grade

Le 25 juillet, le Rwanda lève un obstacle symbolique de taille en abolissant la peine de mort. Le 7 septembre, Jallow demande officiellement le transfert au Rwanda du moins gradé des deux militaires et des deux hommes d'affaires. Individus obscurs, brusquement rendus célèbres par leur seule détention à Arusha, Kanyarukiga et Munyakazi sont des choix naturels. La résolution de l'Onu recommande de se dessaisir des accusés "de rang intermédiaire ou subalterne". En apparence, le cas d'Hategekimana, troisième préposé au transfert, respecte aussi cette hiérarchie des responsabilités. Pourtant, cet homme est présenté comme l'un des principaux responsables du génocide dans la préfecture de Butare, au sud du pays. Alison Des Forges, historienne et témoin expert du procureur, écrit que Hategekimana s'était en fait partagé la direction des massacres à Butare avec le capitaine Ildephonse Nizeyimana, toujours recherché par le TPIR. "Hategekimana et ses troupes devaient tuer les Tutsis à Ngoma, à Matyazo et dans d'autres secteurs contigus à ces parties de la commune Ngoma. [...] Hategekimana fournit également les soldats pour les massacres les plus importants perpétrés dans le sud de la préfecture, dont celui de Karama. Selon des témoins, il mena l'assaut contre l'église de Ngoma et contre le couvent des Benedikira", écrit-elle.

En souhaitant décharger le tribunal du dossier du lieutenant Hategekimana plutôt que celui du colonel Setako, le procureur semble avoir pris en compte le seul grade militaire et non la gravité des faits allégués. Ce faisant, il entretient un travers fréquent des poursuites qui auront souvent privilégié la fonction sur l'influence réelle. "Il peut y avoir d'autres demandes" de transferts, prévient néanmoins le procureur.